

Projet Enneigeurs : Combien ça coûte ?

PROJET	EXPLICATION, CONTEXTE
Terrassement et élargissement piste des Chamois = 70 K€	Réalisé en avril 2020 par l'ancienne municipalité, entre les 2 tours des élections, sans diffusion d'information. La nouvelle équipe municipale a dû contracter un prêt à rembourser.
Amélioration 41 canons existants = 190 K€	Validé depuis l'automne 2020 par le Conseil Municipal : Changement du transformateur, des buses canons et système logiciel plus performant
Extension neige artificielle = 530 K€	9 canons supplémentaires de 1400 à 1600 mètres
COÛT TOTAL = 790 K€	

Le référendum est décisionnel, la responsabilité de la décision, notamment sur les finances locales, repose sur chacun des électeurs.

Selon résultat du Référendum	La commune paiera : Coût total – subventions = RAC (Reste A Charge)*
NON (Amélioration de l'existant)	138 200 € HT
OUI (9 canons supplémentaires)	Entre 377 000 et 512 000 € HT**

***Le coût réel du projet en débat est supérieur au Reste A Charge** car les entreprises veulent être payées à la fin des travaux, et non attendre le versement des subventions...qui arrivent en général plusieurs mois (voire un an) après l'achèvement des travaux. Le maître d'ouvrage (= le propriétaire des investissements) doit donc payer les entreprises avant de toucher les subventions et avancer la TVA (20%). Le montant du prêt à contracter n'est donc pas égal au RAC (reste à charge), mais quasiment au montant du projet toutes taxes comprises. Quant à la TVA, l'EPIC la récupère dans le trimestre qui a suivi le paiement de la facture.

****L'instance de décision du département, Contrats de Performance des Alpes de l'Isère (CPAI), a déjà voté 64 800 €HT de subventions pour l'amélioration des 41 enneigeurs existants. Pour le projet d'extension des 9 canons, sous réserve du OUI au référendum, une subvention d'un montant maximum de 135 200 €HT pourrait être votée le 11 mai, mais sans aucune garantie. Pour tous les projets touristiques de stations de montagne Sud-Isère (Trièves, Matheysine), il reste en tout 228 552 €HT pour 2021 et 2022.** Cette faible enveloppe s'explique par le manque de recettes en l'absence de la taxe sur les remontées mécaniques (COVID).

Si ce projet (des 9 enneigeurs) est approuvé par les électrices et électeurs de Gresse le 9 mai, d'autres devront être repoussés ou abandonnés :

1/ **la garantie d'emprunt exigée par les banques**, du fait de la situation financière fragile de l'EPIC, amputera d'autant la capacité d'emprunt de la commune.

2/ **le besoin d'une subvention de la commune pour les Remontées Mécaniques reste en moyenne d'environ 100 K€ par an**, soit 10% des dépenses de fonctionnement du budget général. EPIC ou Régie municipale ne change rien à ce problème.

Le projet des 9 enneigeurs mobiliserait l'essentiel des marges de manœuvre financières de la commune.



Informations disponibles sur le site internet de la mairie

Page spéciale avec tous les documents concernant le référendum du 9 mai
<http://mairie.gresse-en-vercors.fr/referendum.htm>

- Dossier d'information mis à disposition des électeurs
- Audit de la situation financière de la commune par le cabinet **Stratorial**, cabinet de conseil en gestion et finances locales.
Cette analyse concerne la période 2014-2020 et propose une analyse financière prospective sur la période 2021-2026, voire 2030 pour les remontées mécaniques. (23 pages)
- Résumé par le Conseil Municipal de la note financière rédigée par Stratorial (1 page)
- Synthèse de l'étude IRSTEA sur les conditions d'enneigement à Gresse-en-Vercors (1 page)
- Etude 2018 - « Analyse des conditions d'enneigement des domaines skiables de l'Isère » + étude individuelle détaillée de Gresse-en-Vercors (étude complète, 95 pages)
- Foire aux questions : climat, environnement et transition
- Autres documents concernant la ressource en eau, informations du conseil d'administration de l'EPIC...

D'autres questions et documents vont être mis en ligne sur le site mairie.

Conseil municipal de Gresse en Vercors, le 3 mai 2021